

VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELOT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le 18 février 2015 à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT se sont réunis en séance publique à la Mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 février 2015 en application de l'article L2121-7 du C.G.C.T.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

Affaires générales

- 1- Exercice du droit à la formation des élus
- 2- Demande de subventions auprès de la C.A.F.

Finances

- 1- Débat d'orientation budgétaire 2015
- 2- Réforme de la taxe de séjour
- 3- Versement au dixième des subventions de certaines associations
- 4- Demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais
- 5- Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de ROLLANCOURT

Urbanisme – Affaires foncières – Grands travaux – Economies d'énergie

- 1- Travaux de confortement de la digue – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
- 2- Modernisation du parc d'éclairage public – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
- 3- Convention de prestation de services pour la vérification et le contrôle des bouches et poteaux d'incendie

Animation – Vie associative – Vie sportive

- 1 - Randonnée des Monts de Neufchatel
- 2 - Raid 4L Trophy – Demande de subvention de l'équipage « The Rockfellers »
- 3 - Marché d'illuminations 2015-2017
- 4 - Déplacement Revue Boulonnaise
- 5 - Calendrier des dimanches gourmands – Année 2015
- 6 - Compte-rendu de la commission animation et vie associative du 16 février 2015

Affaires sociales

- 1 - Calendrier des accueils de loisirs – Année 2015

Informations du Maire

Date de la convocation : 12 février 2015
Effectif du Conseil Municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Compte-rendu des délibérations affiché le : 25 février 2015

Présents : 23

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Juilien-Peuvion, M. Cousin, Mme. Devulder, M. Allienne, Mme. Lucas, M. Defrance, Mme. Waymel, Mme. Gillig, Mme. Merlot, M. Deffrenne, M. Duhamel, Mme. Mantel, M. Vlamynck, Mme. Lejeune, Mme. Loisel-Mille, M. Sébille, M. Lamirand, M. Vautrain, Mme. Cuvelier, Mme. Pruvost, M. Anquez

Absents excusés : 4

Mme. Dupont, M. Brousse, Mme. Hemelsdael, M. Vanpeteghem

Pouvoirs : 4

Mme. Dupont à Mme. Merlot, M. Brousse à Mme. Lejeune, Mme. Hemelsdael à M. Vautrain, M. Vanpeteghem à M. Anquez

Votants : 27

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Juilien-Peuvion, M. Cousin, Mme. Devulder, M. Allienne, Mme. Lucas, M. Defrance, Mme. Waymel, Mme. Gillig, Mme. Merlot, M. Deffrenne, M. Brousse, M. Duhamel, Mme. Mantel, M. Vlamynck, Mme. Dupont, Mme. Hemelsdael, Mme. Lejeune, Mme. Loisel-Mille, M. Sébille, M. Lamirand, M. Vautrain, M. Vanpeteghem, Mme. Cuvelier, Mme. Pruvost, M. Anquez

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du C.G.C.T.) : Mme. Juilien-Peuvion

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2014

Exposé :

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à faire part de leurs remarques éventuelles sur le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014 qui leur a été transmis.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 27
Ayant voté pour : 27
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

Affaires générales

1- Exercice du droit à la formation des élus

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PONT – Maire

Exposé :

L'article 73 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et l'article L.2123-12 du C.G.C.T. rappellent qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les orientations de la formation des élus ainsi que les crédits ouverts à ce titre (crédits plafonnés, en application de l'article L2123-14 du C.G.C.T., à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus).

Les dépenses prises en charge dans le cadre de l'exercice de ce droit sont :

- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (remboursement opéré sur la base des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires de l'État - décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 -) ;
- les frais d'enseignement (frais pédagogiques) ;
- les pertes de revenus éventuelles, dans la limite maximale de 2.075,76 euros en janvier 2015 (18 jours à 8 h x 1,5 fois le SMIC de 9,61 €), même si l'élu perçoit une indemnité de fonction.

Un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- fixer l'enveloppe des crédits alloués à la formation des élus à 10 % du montant des indemnités allouées aux élus ;
- déterminer les orientations qui suivent :
 - le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu pour la durée de son mandat, qui pourra dans ce cadre bénéficier de la prise en charge des formations présentant un lien avec la fonction élective (formations en rapport avec la délégation exercée et/ou l'appartenance à une commission municipale) et la gestion municipale ;
 - les crédits consacrés à la formation seront répartis entre les élus sur la base de 1/27 du montant global susmentionné par élu, sachant que tout élu pourra faire bénéficier un ou plusieurs de ses colistiers de son attribution individuelle ;
- approuver l'inscription au budget de la commune de la somme afférente à cette dépense, chapitre 65.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Demande de subventions auprès de la C.A.F.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PONT – Maire

Exposé :

La commune sollicite régulièrement des financements auprès de la C.A.F. pour divers investissements en lien avec les politiques jeunesse et petite enfance. Afin de réduire les délais, il est proposé de donner à Monsieur le Maire l'autorisation, pour la durée du mandat, de présenter auprès de la C.A.F. tout type de demande de subvention.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à solliciter des financements auprès de la C.A.F. dans le cadre des différents projets portés par la commune.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 27
Ayant voté pour : 27
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Finances

1- Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Dany COUSIN – Troisième Adjoint

Exposé :

L'article 2312-1 du C.G.C.T. rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Adoption :

Conseillers présents : 23
Conseillers votants : 27
A l'unanimité, les membres de l'Assemblée prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Conseil municipal du 18 février 2015

Débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) 2015

1

D.O.B. 2015

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est, conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 du C.G.C.T., obligatoire dans les communes de 3.500 habitants et plus.

Ce débat représente une étape essentielle de la procédure de préparation budgétaire et constitue une formalité substantielle préalable au vote du budget primitif.

Le D.O.B. vise à informer l'assemblée délibérante de la situation économique et financière de la commune, et à éclairer les choix du conseil municipal lors du vote du budget primitif.

Une délibération prend acte de la tenue de ce débat, sans avoir de caractère décisionnel.

2

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF DE LA PREPARATION BUDGETAIRE	p. 4
1. Une conjoncture nationale dégradée	p. 5
1.1. Le contexte économique	p. 5
1.2. Le contexte législatif : principales dispositions de la loi de finances pour 2015	p. 6
II – LA SITUATION FINANCIERE LOCALE	p. 8
2. Les données générales et le résultat	p. 9
3. Les soldes intermédiaires de gestion	p. 10
3.1. Les épargnes	p. 10
3.2. L'effet de ciseau	p. 11
4. La dette	p. 12
4.1. L'encours de dette	p. 12
4.2. Le ratio de désendettement	p. 12
4.3. Le profil d'extinction de la dette	p. 12
5. Les éléments de fiscalité directe	p. 13
5.1. Les bases	p. 13
5.2. Les taux	p. 14
5.3. Les produits	p. 15
6. La section de fonctionnement	p. 16
6.1. Les dépenses	p. 16
6.2. Les recettes	p. 17
7. La section d'investissement	p. 18
7.1. Les dépenses	p. 18
7.2. Les recettes	p. 19
III – LES ORIENTATIONS	p. 20
8. La section de fonctionnement	p. 22
8.1. Les dépenses	p. 22
8.2. Les recettes	p. 23
9. La section d'investissement	p. 26
9.1. Les dépenses	p. 26
9.2. Les recettes	p. 27

3

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

4

1. Une conjoncture nationale dégradée

D.O.B. 2015

1.1. Le contexte économique

1.1.1. Un rythme de croissance atone

La loi de finances pour 2015 table sur une prévision de croissance de +1%. Le Haut Conseil des Finances Publiques a qualifié cette estimation de +1% sur l'année d' « optimiste »; l'INSEE, dans une note de conjoncture du 19 décembre, avançait pour sa part le chiffre de +0,3% pour la 1^{re} moitié de 2015. Certains analystes prédisent donc plutôt une croissance attendue de l'ordre de +0,5%. Rappelons qu'en 2014, la croissance s'est située à environ +0,4%.

1.1.2. Une inflation stagnant à un faible niveau

L'inflation (hors tabac) devrait demeurer en 2015, en France comme dans la zone euro, à un niveau faible (+0,9%), laissant craindre un risque déflationniste.

1.1.3. Une amélioration des conditions de crédit

Les conditions de crédit se sont détendues en 2014. Les taux d'intérêt devraient se maintenir à des niveaux bas (ce en raison de plusieurs facteurs: inflation inférieure à 1%, reprise de l'économie incertaine...)

Aussi les conditions de financement ne sont-elles plus un frein à l'investissement qui semble plutôt contraint désormais par le manque de confiance et la dégradation des perspectives.

5

1. Une conjoncture nationale dégradée

D.O.B. 2015

1.2. Le contexte législatif : principales dispositions de la loi de finances pour 2015

1.2.1. Une nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement

Les efforts de réduction des dépenses publiques vont peser pour une bonne part sur les collectivités locales.

2015 verra une nouvelle diminution de l'enveloppe normée de 6,5%. Cette diminution se traduira principalement par une baisse de la D.G.F. (-8,7%), après celle déjà observée en 2014 (1,5 milliard d'euros), de **3,67 milliards d'euros** en 2015, 2016 et 2017 (soit un total de 11 milliards d'euros) :

- 2,071 milliards pour le bloc communal
- 1,148 milliards pour les départements
- 451 millions pour les régions

Pour la commune, après l'effort de près de 70.000 € déjà consenti en 2014, cette nouvelle diminution de D.G.F. pourrait représenter, par rapport au montant de la dotation 2013, un manque à gagner de l'ordre de 160.000 €.

Le déficit cumulé jusqu'en 2017 inclus avoisinerait les 550.000 €.

Cette baisse pourrait être atténuée par le F.P.I.C. (fond de péréquation intercommunal et communal) sans en connaître aujourd'hui le niveau.

Les effets attendus auront inévitablement des conséquences sur le fonctionnement et sur les investissements locaux.

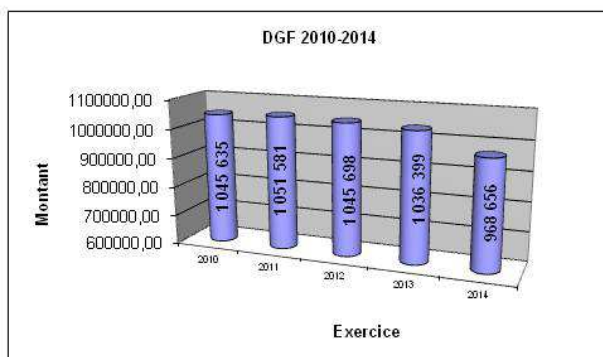


Bloc communal – 2,071 Md€ -1,45 Md€ sur la dotation forfaitaire des communes et -621 M€ sur la dotation d'intercommunalité des EPCI
Départements – 1,148 Md€ sur la dotation forfaitaire
Régions – 451 M€ sur la dotation forfaitaire

6

1. Une conjoncture nationale dégradée

D.O.B. 2015



Le graphique ci-contre illustre la baisse de la D.G.F. observée en 2014 sur la commune (-67.683 €) après deux années de « gel » en 2012 et 2013. 2015 suivra la même tendance, avec une nouvelle diminution des dotations de l'Etat de l'ordre de 90.000 € (soit 160.000 € en moins par rapport à 2013).

1.2.2 Les autres mesures de la loi de finances 2015

Parmi les autres mesures de la loi de finances 2015 on note :

- une revalorisation du taux du F.C.T.V.A. (art. 24 L.F.J.) : après être passé de 15,482% en 2013 à 15,761% en 2014, celui-ci progressera de nouveau en 2015 pour atteindre 16,404% (en raison d'une moindre participation de la France au budget de l'U.E. et non pas, comme en 2014, d'une augmentation du taux de T.V.A.) ; cette mesure, qui ne produira d'effet qu'en 2016, sera cependant très limitée (ex : pour 2.000.000 € de dépenses d'investissement, moins de 15.000 € de recettes supplémentaires).
- la prorogation du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires (art. 96 L.F.J. 2015).

7

D.O.B. 2015

II – LA SITUATION FINANCIERE LOCALE

8

2. Les données générales et le résultat

D.O.B. 2015

	2010	2011	2012	2013	Prév. 2014
Recettes de fonctionnement	8.608.376	9.434.369	8.396.534	8.898.838	9.312.640
Dépenses de fonctionnement	7.589.837	8.773.833	7.632.451	7.954.911	8.475.907
Résultat de fonctionnement	1.018.539	660.536	764.083	943.927	836.733
Recettes d'investissement	3.847.167	5.505.014	1.732.860	2.071.784	3.611.945
Dépenses d'investissement	4.865.699	3.711.896	1.709.689	1.746.111	4.009.155
Résultat d'investissement	-1.018.532	1.793.118	23.171	325.673	-397.210

Evolution du résultat



La section de fonctionnement devrait dégager en 2014 un résultat excédentaire de 836.733 €.

9

3. Les soldes intermédiaires de gestion

D.O.B. 2015

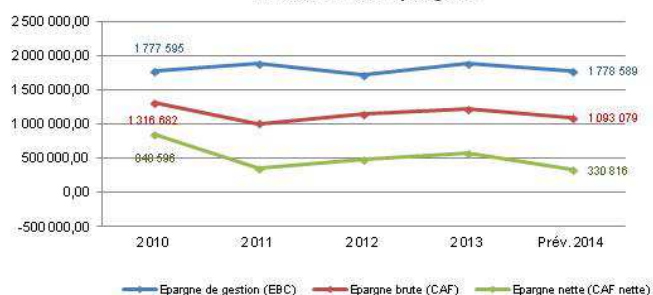
3.1. Les épargnes

L'épargne nette prévisionnelle pour 2014 s'établit à 330.816 €. Il convient de souligner que le niveau de l'épargne, en progression constante depuis 2011, a permis en novembre 2014 le remboursement anticipé partiel d'un prêt-relai (à hauteur de 135.000 €).

	2010	2011	2012	2013	Prév. 2014
Epargne de gestion ⁽¹⁾	1.777.595,29	1.896.220,52	1.728.677,70	1.887.407,74	1.778.588,59
Epargne brute ⁽²⁾	1.316.682,25	1.013.918,48	1.156.021,01	1.234.232,40	1.093.079,18
Epargne nette ⁽³⁾	848.596,29	357.478,21	492.646,03	572.532,80	330.816,01

- (1) L'épargne de gestion correspond à la différence entre recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et produits exceptionnels) et dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières et charges exceptionnelles)
- (2) L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts et du produit des cessions des immobilisations et augmentée du résultat financier hors intérêts et du résultat exceptionnel
- (3) L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette

Evolution des épargnes



10

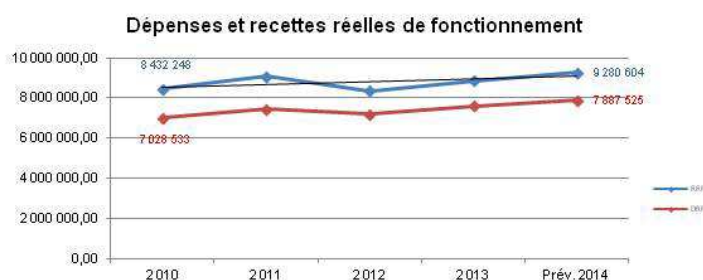
3. Les soldes intermédiaires de gestion

D.O.B. 2015

3.2. L'effet de ciseau

	2010	2011	2012	2013	Prév.2014
Recettes réelles de fonctionnement	8.432.248,31	9.100.011,76	8.359.742,24	8.853.193,53	9.280.603,77
Dépenses réelles de fonctionnement	7.028.532,73	7.446.237,08	7.196.921,23	7.610.975,13	7.887.524,59

L'effet de ciseau s'observe lorsque le rythme de croissance des dépenses est supérieur à celui des recettes. Le graphique ci-dessous illustre la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses.



11

4. La dette

D.O.B. 2015

4.1. L'encours de dette

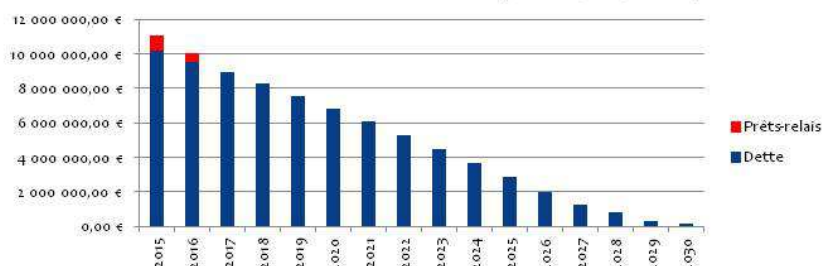
L'encours de dette au 31 décembre 2014 est, hors prêts-relais (385.000 € arrivant à échéance en 2015 et 500.000 € à échéance en 2016) de **10.180.053 €**, soit un taux d'endettement de 1,10 (prévisionnel). La dette a diminué en 2014 de près de 123.000 €.

4.2. Le ratio de désendettement

Le ratio (ou capacité de désendettement) s'établit fin 2014 à 9,31 (prévisionnel). Pour mémoire, ce ratio mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, en supposant que celle-ci y consacre l'intégralité de son épargne brute.

4.3. Profil d'extinction

Profil d'extinction de la dette (au 01/01/2015)



12

5. Les éléments de fiscalité locale

D.O.B. 2015

5.1. Les bases (rôles généraux – données issues du fichier 1288)

	2010	2011	2012	2013	2014
Taxe d'habitation	15.668.248	16.231.199	16.467.478	17.024.498	17.259.883
évolution	-	3,59%	1,46%	3,38%	1,38%
Taxe d'habitation sur logements vacants	-	-	43.014	163.738	220.591
évolution	-	-	-	280,66%	34,72%
Taxe sur le foncier bâti	9.195.970	9.472.079	9.808.984	10.123.217	10.290.002
évolution	-	3,00%	3,56%	3,20%	1,65%
Taxe sur le foncier non bâti	186.037	187.345	192.642	194.432	194.196
évolution	-	0,70%	2,83%	0,93%	-0,12%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9.454.707	9.751.844	9.992.929	10.322.536	10.615.142
évolution	-	3,14%	2,47%	3,30%	2,83%

Le coefficient de revalorisation des bases pour 2015 devrait se situer à 0,9.

13

5. Les éléments de fiscalité locale

D.O.B. 2015

5.2. Les taux

	2010	2011	2012	2013	2014
Taxe d'habitation	22,11	22,45	22,45	22,45	22,45
évolution	-	1,54%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe d'habitation sur logements vacants	-	-	22,45	22,45	22,45
évolution	-	-	-	0,00%	0,00%
Taxe sur le foncier bâti	19,43	19,73	19,73	19,73	19,73
évolution	-	1,54%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe sur le foncier non bâti	46,57	47,28	47,28	47,28	47,28
évolution	-	1,52%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2,66	2,66	2,66	2,66	2,66
évolution	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

14

5. Les éléments de fiscalité locale

D.O.B. 2015

(données issues des CA 2010-2013 et CA prévisionnel 2014)

5.3. Les produits (données issues des CA 2010-2013 et du CA prévisionnel 2014)

	2010	2011	2012	2013	Prév. 2014
Produit des 3 taxes	5.348.386	5.625.970	5.746.298	5.978.227	6.059.089
évolution	-	5,19%	2,14%	4,04%	1,35%
Produit de la TEOM	251.693	259.580	267.371	274.592	282.482
évolution	-	3,13%	3,00%	2,70%	2,87%

La progression des produits de la fiscalité directe locale résulte, depuis 3 années, du seul effet base, les taux votés par le conseil municipal étant inchangés depuis 2011.

15

6. La section de fonctionnement

D.O.B. 2015

6.1. Les dépenses

Sens	Chapitre	Objet	2 010	2 011	2 012	2 013	Prév. 2014
DF	011	Charges à caractère général	1 643 639,32	1 730 603,18	1 781 009,47	2 021 771,00	2 108 836,76
DF	012	Charges de personnel	3 298 287,52	3 058 628,54	3 048 694,82	3 151 067,48	3 269 579,78
DF	65	Charges de gestion courante	1 238 756,81	1 379 825,93	1 405 271,95	1 355 686,68	1 401 435,19
DF	66	Charges financières	445 356,85	878 886,91	563 854,94	675 173,84	699 147,21
DF	67	Charges exceptionnelles	21 109,00	16 909,29	16 706,82	25 426,93	16 142,42
DF	68	Dotations aux amortissements	298 143,05	353 382,24	426 573,97	314 081,59	288 382,65
DF	014	Reversements conventionnels de fiscalité	381 383,23	381 383,23	381 383,23	381 849,23	392 383,23
DF	042	Opérations d'ordre	263 160,76	974 213,91	8 956,00	29 854,35	300 000,00
Total DF			7 589 836,54	8 773 833,23	7 632 451,20	7 954 911,07	8 475 907,24
Total dépenses de gestion			6 562 066,83	6 550 440,88	6 616 359,47	6 910 374,36	7 172 234,96
Total dépenses réelles de fonctionnement			7 028 532,73	7 446 237,08	7 196 921,23	7 610 975,13	7 887 524,59
évolution des D.R.F.			1,99%	5,94%	-3,35%	5,75%	3,63%

La progression significative des charges à caractère général observée à partir de 2013 s'explique par le loyer de la nouvelle gendarmerie de Neufchâtel : 260.000 € sur une année pleine. Une recette de même montant sera constatée page suivante sur le chapitre 75. Les charges de personnel correspondent à des charges brutes. Ces charges brutes doivent être réduites des atténuations de charges du chapitre 013 et de la participation « emplois d'avenir » intégrée au chapitre 74.

	2012	2013	Prév. 2014
Charges brutes de personnel	3.048.695	3.151.067	3.269.580
Atténuations de charges	81.797	165.835	265.350
Correction mises à disposition	38.188	38.175	38.175
Charges nettes de personnel	3.005.086	3.023.408	3.042.404

16

6. La section de fonctionnement

D.O.B. 2015

6.2. Les recettes

Sens	Chapitre	Objet	2010	2011	2012	2013	Prév. 2014
RF	013	Atténuations de charges	514 773,27	251 456,69	81 797,21	133 317,20	197 349,33
RF	70	Produits des services	168 789,05	178 971,08	143 144,94	165 132,62	135 975,37
RF	73	Impôts et taxes	6 219 965,14	6 589 183,57	6 626 651,48	6 859 376,31	6 925 266,42
RF	74	Dotations et participations	1 335 430,84	1 288 059,41	1 308 356,06	1 317 488,96	1 283 781,67
RF	75	Produits de gestion courante	100 703,87	138 990,65	185 087,48	322 466,98	408 450,76
RF	76	Produits financiers	120,78	150,48	141,78	100,98	95,04
RF	77	Produits exceptionnels	92 465,36	653 199,88	14 563,29	55 310,49	329 685,18
RF	042	Opérations d'ordre	176 127,43	334 357,71	36 791,52	45 644,33	32 036,27
Total RF			8 608 375,74	9 434 369,47	8 396 533,76	8 898 837,86	9 312 640,04
Total recettes de gestion			8 339 662,17	8 446 661,40	8 345 037,17	8 797 782,10	8 950 823,58
Total recettes réelles de fonctionnement			8 432 248,34	9 100 011,76	8 359 742,24	8 853 193,53	9 280 603,77
évolution des R.R.F.			11,40%	7,92%	-8,13%	5,90%	4,83%

17

7. La section d'investissement

D.O.B. 2015

7.1. Les dépenses

Sens	Chapitre	Objet	2010	2011	2012	2013	Prév. 2014
DI	20	Immobilisations incorporelles	17 218,00	28 051,51	4 210,75	23 064,46	42 666,26
DI	204	Subventions d'équipement versées	19 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DI	21	Immobilisations corporelles	94 222,98	130 583,95	97 016,58	184 695,02	295 767,50
DI	23	Immobilisations en cours	118 222,76	10 528,83	510 772,11	32 876,84	480,00
DI	21, 23	Opérations d'équipement	3 972 021,99	2 442 856,55	397 073,40	798 130,27	2 448 115,60
DI	16	Emprunts (dont prêts-relais) et dettes assimilées	468 085,96	656 440,27	663 374,98	661 699,60	762 263,17
DI	027	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00
DI	040	Opérations d'ordre entre sections	176 127,43	334 357,71	36 791,52	45 644,33	32 036,27
DI	041	Opérations patrimoniales	0,00	109 077,24	0,00	0,00	427 826,10
Total DI			4 845 899,12	3 711 896,06	1 709 689,34	1 746 110,52	4 009 154,90

18

7. La section d'investissement

D.O.B. 2015

7.2. Les recettes

Sens	Chapitre	Objet	2010	2011	2012	2013	Prév. 2014
RI	13	Subventions d'investissement	0,00	196 913,61	64 848,53	43 057,14	50 045,20
RI	16	Emprunts (dont prêts-relais) et dettes assimilées	1 869 868,34	1 100 531,66	0,00	0,00	1 000 000,00
RI	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00
RI	23	Immobilisations en cours	935 644,60	449 633,14	420 835,16	97 606,60	214 052,86
RI	10	Dotations, fonds propres et réserves	480 350,20	2 321 262,49	811 196,35	1 587 183,93	1 331 637,95
RI	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00
RI	040	Opérations d'ordre entre sections	561 303,81	1 327 596,13	435 529,97	343 935,94	523 382,63
RI	041	Opérations patrimoniales	0,00	109 077,24	0,00	0,00	427 326,10
		Total RI	3 847 166,95	5 505 014,29	1 732 860,01	2 071 783,61	3 611 944,78

19

D.O.B. 2015

III – LES ORIENTATIONS

20

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par une diminution historique des dotations de l'Etat, par des dépenses nouvelles sur lesquelles les collectivités territoriales n'ont pas ou peu de prise (réforme des rythmes scolaires, instruction des autorisations d'urbanisme, refonte des grilles indiciaires de certaines catégories d'agents...), les orientations du budget 2015 s'articuleront autour des axes suivants :

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** : les efforts réalisés au quotidien depuis de nombreuses années seront poursuivis, tout en ayant le souci de maintenir des services publics de qualité.
- **Pas de hausse de fiscalité en 2015** : les taux communaux, gelés depuis 2011, ne feront toujours pas l'objet d'augmentation cette année, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages.
- **Poursuite de l'investissement** : la commune poursuivra sa politique d'investissement, selon les marges de manœuvre qu'elle pourra dégager et les opportunités de financement qu'elle pourra saisir.

21

8. La section de fonctionnement

8.1. Les dépenses

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, ont connu en valeur une progression significative à compter de 2013 liée au paiement du loyer de la nouvelle gendarmerie (compensée par une recette de fonctionnement). Abstraction faite de cet élément, une gestion rigoureuse et quotidienne a permis de contenir l'augmentation de ces charges (+ 0,7% entre 2013 et 2014). L'effort se poursuivra en 2015.

b) Les charges de personnel

A l'étape du débat d'orientation budgétaire, la masse salariale sera provisionnée à hauteur de 3.340.000 €.

Si le point d'indice dans la fonction publique n'a pas été revalorisé depuis le 1^{er} juillet 2010, le budget 2015 devra intégrer les éléments suivants : l'impact en année pleine du reclassement du 1^{er} février 2014, un nouveau reclassement au 1^{er} janvier 2015 des catégories B et C, la prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, de grades et promotions internes), l'impact de l'organisation de deux scrutins électoraux en 2015, l'augmentation annuelle des cotisations et contributions retraite (qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2017).

c) Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courantes sont composées pour l'essentiel (84,20%) des subventions aux associations. Celles-ci devraient se maintenir à leur niveau 2014.

La subvention au C.C.A.S. (80.000 €) pourra être « ajustée » en cours d'année (en fonction de l'excédent dégagé par le centre) afin de ne pas bloquer inutilement de crédits.

22

8. La section de fonctionnement

D.O.B. 2015

d) Les charges financières

Le chapitre 66 totalise en 2014 la somme de 699.147 €, contre 675.174 € en 2013.

La décision de la Banque Nationale Suisse (B.N.S.) de ne plus défendre le cours plancher de 1,2 CHF pour 1 € et l'envolée de la monnaie suisse qui a suivi impacte défavorablement l'emprunt structuré conclu auprès de DEXIA. Néanmoins, l'échéance n'intervenant pas avant le mois de novembre, la situation n'est pas figée.

En effet, l'incidence sur les marchés de la récente décision de la B.C.E. d'injecter 1.140 milliards pour aider la zone euro jusqu'en septembre 2016, de même que le devenir du fonds de soutien mis en place par l'Etat, sont à l'heure actuelle inconnus. Il est donc extrêmement hasardeux et prématuré d'arrêter un scénario pour le moment. Les règles de prudence imposent cependant d'être particulièrement vigilant lors de l'élaboration du budget.

8.2. Les recettes

a) Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes a progressé de 65.890 €, passant de 6.859.376 € en 2013 à 6.925.266 € en 2014. Les contributions directes représentent 87,49% de ce montant, soit 6.059.089 €. La revalorisation des bases attendue en 2015 (0,9% - soit le niveau d'inflation prévisionnelle) devrait porter le produit fiscal des 3 taxes à 6.113.620 €.

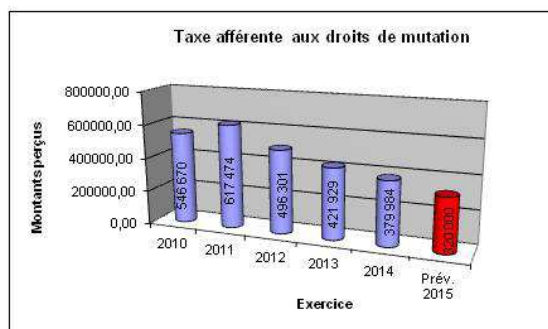
Les droits de mutation constatés en 2014 sont de 379.984 €, contre 421.929 en 2013.

Le ralentissement du secteur immobilier de ces dernières années, confirmé au cours de l'exercice 2014, laisse présager une baisse de recettes de l'ordre de 15% en 2015. Il conviendra de se montrer prudent lors de l'élaboration du budget.

23

8. La section de fonctionnement

D.O.B. 2015

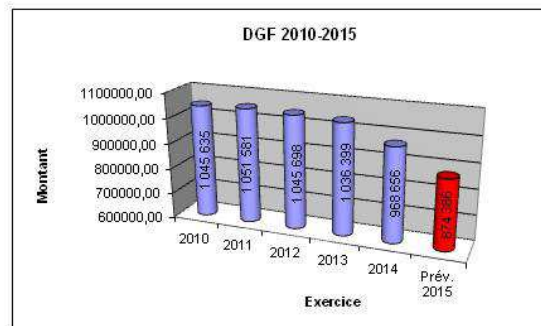


Le graphique ci-contre illustre la baisse continue depuis 2011 des droits de mutation. Celle-ci devrait se poursuivre encore sur 2015.

b) Les dotations et participations

Le produit des dotations et participations (1.283.781 €), en léger retrait par rapport à 2013 (-33.707 €), est composé pour 75,45% de la D.G.F. (968.656 €). Cette dernière devrait diminuer encore cette année de 90.000 € environ.

Le niveau d'intervention du F.P.I.C., qui pourrait compenser en partie cette baisse des dotations, n'est pour le moment pas connu.



24

8. La section de fonctionnement

D.O.B. 2015

c) Les produits des services

Les produits des services sont en léger recul en 2014 (135.975 € contre 165.132 € en 2013). Ils devraient se situer à un montant sensiblement équivalent en 2015, la commune n'ayant pas revu la tarification de ses différents services (restauration scolaire, accueils de loisirs...).

d) Les autres produits de gestion courante

Le remboursement du loyer versé par la commune à Habitat 62/59 (nouvelle gendarmerie de Neufchâtel) représente à lui seul 65% des recettes constatées sur le chapitre 75 (408.451 €). Les produits attendus en 2015 devraient se situer à un niveau vraisemblablement équivalent (+/- 400.000 €).

e) Les atténuations de charges

Constituent des atténuations de charges les remboursements perçus par la commune au titre des contrats aidés, de l'assurance statutaire (maladie, accidents du travail, etc...), de la compensation du supplément familial versé aux agents...

25

9. La section d'investissement

D.O.B. 2015

9.1. Les dépenses

a) Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2015 à 629.154 € (hors remboursement des prêts-relais).

b) Les opérations d'équipement

Le contexte budgétaire contraint impose, pour les opérations les plus lourdes, une approche pluriannuelle des investissements.

Le programme relatif au B.P. 2015 est en cours d'élaboration. Plusieurs priorités se dégagent cependant d'ores et déjà :

- extension du cimetière municipal (montant global prévisionnel de 835.000 €) : engagement de la 1^{ère} tranche en 2015 (200.000 €)
- travaux de confortement de la digue : 200.000 €
- rénovation de la base nautique : engagement de la 1^{ère} phase de l'opération prévu en 2015 avec le lancement du concours d'architectes (100.000 €) – étalement de l'opération sur 3 ans
- modernisation du parc d'éclairage public (montant global prévisionnel de 1.000.000 €) : lancement de la 1^{ère} tranche en 2015 (200.000 €) – étalement de l'opération sur 5 ans
- poursuite du programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux : rue des Allées en 2015 (200.000 €)
- travaux de voirie dans la continuité de ceux entrepris par le S.I.A.

26

9. La section d'investissement

D.O.B. 2015

9.2. Les recettes

a) Le F.C.T.V.A.

La commune percevra en 2015 le F.C.T.V.A. se rapportant aux dépenses d'investissement éligibles réalisées jusqu'au 31 décembre 2014. Son montant peut être estimé à 280.000 € environ.

b) La taxe d'aménagement

Pour mémoire, le taux applicable sur la commune est de 5%. La commune a perçu au titre de cette taxe 183.849 € en 2014.

Le budget 2015 partira sur une hypothèse plus pessimiste de 150.000 €.

c) L'emprunt

L'encours de dette a continué de diminuer en 2014 et se situe au 1^{er} janvier 2015 à 10.180.053 €. Un emprunt sera, comme les années précédentes, inscrit au budget primitif.

Exercice	Emprunt inscrit au B.P.	Emprunt réalisé (C.A. / hors prêts-relais)	Remboursement de capital (C.A. / hors prêts-relais)	Désendettement
2012	52.595,14	0,00	663.374,98	663.374,98
2013	615.228,80	0,00	661.699,60	661.699,60
2014	500.000	500.000	622.926,31	122.926,31

27

9. La section d'investissement

D.O.B. 2015

d) Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement sont constituées des subventions, du prélèvement sur la section de fonctionnement (de l'ordre de 5 à 600.000 € pour 2015), des dotations aux amortissements (estimées pour 2015 à environ 285.000 €)...

28

2- Réforme de la taxe de séjour

Rapporteur : Monsieur Dany COUSIN – Troisième Adjoint

Exposé :

L'article 67 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a réformé en profondeur le régime de la taxe de séjour, par la création notamment de nouvelles catégories d'hébergement et l'instauration de nouvelles fourchettes de tarifs.

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif communal
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65	4,00	X
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65	3,00	X
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65	2,25	X
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50	1,50	0,70
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30	0,90	0,70
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20	0,75	0,70
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,20	0,75	0,70
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20	0,75	0,70
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20	0,55	X
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20		X

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de porter, à compter du 1^{er} janvier 2016, à 1 € la taxe de séjour applicable aux hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Versement au dixième des subventions de certaines associations

Rapporteur : Monsieur Dany COUSIN – Troisième Adjoint

Exposé :

Certaines associations, principalement celles devant engager des frais importants en début d'année (charges de personnel, organisation d'évènements ou autres), bénéficient traditionnellement d'un versement au dixième de leur subvention.

La pratique étant ancienne, il est proposé de réaffirmer ce principe par une nouvelle décision de l'assemblée délibérante.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de réaffirmer le principe d'un versement au dixième (1/10^{ème} du montant de la subvention votée l'année N-1) des subventions pour les associations suivantes : Association Culturelle L'Espérance de Neufchatel-Hardelot, Office de Tourisme de Neufchatel-Hardelot, Association du Festival d'Hardelot.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Demande de subvention de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Nord-Pas-de-Calais

Rapporteur : Monsieur Dany COUSIN – Troisième Adjoint

Exposé :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais sollicite auprès de la commune une subvention pour le renouvellement du petit outillage et de la documentation mise à disposition des apprentis (la Chambre a recensé 7 apprentis résidant dans la commune).

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de statuer sur la demande de la Chambre.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour le versement d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Nord-Pas-de-Calais : 0

Ayant voté contre le versement d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Nord-Pas-de-Calais : 27

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée rejettent la demande de subvention de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Nord-Pas-de-Calais.

5- Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de ROLLANCOURT

Rapporteur : Monsieur Dany COUSIN – Troisième Adjoint

Exposé :

La M.F.R. de ROLLANCOURT sollicite une subvention auprès de la commune afin de participer aux frais de fonctionnement de l'établissement.

Pour information, une élève scolarisée à la M.F.R. réside dans la commune.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de statuer sur la demande de la M.F.R.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour le versement d'une subvention à la M.F.R. de ROLLANCOURT : 0

Ayant voté contre le versement d'une subvention à la M.F.R. de ROLLANCOURT : 27

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée rejettent la demande de subvention de la M.F.R. de ROLLANCOURT.

Urbanisme – Affaires foncières – Grands travaux – Economies d'énergie

1- Travaux de confortement de la digue – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Rapporteur : Monsieur Daniel FAUQUET – Premier Adjoint

Exposé :

Les fortes marées de ces derniers mois ont eu pour conséquence un recul du trait de côte, prononcé notamment sur la partie nord de la plage d'Hardelot. Ce recul s'est traduit par un désensablement significatif des talus et un affaissement des enrochements existants.

C'est la raison pour laquelle la commune a décidé de faire réaliser des travaux de renforcement/confortement, afin de garantir la sécurité des personnes, mais également de préserver les voiries et résidences avoisinantes situées à quelques mètres.

Les enrochements situés aux abords du poste de secours, ayant également subi des désordres organisationnels sous les effets de ces fortes marées, seront reconstitués de manière à préserver l'ouvrage, en prévision d'événements d'ampleur équivalente.

Cette opération, dont le coût prévisionnel s'élève à 160.520,00 € H.T. (soit 192.624 € T.T.C.), est subventionnable au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2015 à hauteur de 35%.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière		<ul style="list-style-type: none"> - DETR - Etat (à détailler) - Conseil général - Conseil régional - Europe - Autre (à détailler) 	56.182,00 €	35%
Travaux (à détailler)	160.520,00 €			
Autres (honoraires)				
Coût de l'opération (A)	160.520,00 €	Sous-total	56.182,00 €	35 %
<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u> Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est > à 1 M€		<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres - Emprunts - Crédit-bail 	104.338,00 €	
		<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u> Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est < à 1 M€		
		Sous-total	104.338,00 €	65 %
TOTAL base éligible (A-B)	160.520,00 €	Total de ressources	160.520,00 €	100 %

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2015 pour cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Modernisation du parc d'éclairage public – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Rapporteur : Monsieur Daniel FAUQUET – Premier Adjoint

Exposé :

Suite à la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune, il est envisagé, dans le cadre d'un programme pluriannuel, la modernisation des installations (armoires, supports et lanternes) aujourd'hui vieillissantes et fortement consommatrices d'énergie.

Cette opération est subventionnable au titre de la D.E.T.R. 2015 à hauteur de 25%.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière		<ul style="list-style-type: none"> - DETR - Etat (à détailler) - Conseil général - Conseil régional - Europe - Autre (à détailler) 	51.435,50 €	25%
Travaux (à détailler)	205.742,00 €			
Autres (honoraires)				
Coût de l'opération (A)	205.742,00 €	Sous-total	51.435,50 €	25 %
<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u> Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est > à 1 M€		<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres - Emprunts - Crédit-bail 	154.306,50 €	
		<u>Pour les dossiers relevant du développement économique :</u> Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est < à 1 M€		
		Sous-total	154.306,50 €	75 %
TOTAL base éligible (A-B)	205.742,00 €	Total de ressources	205.742,00 €	100 %

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2015 pour cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Convention de prestation de services pour la vérification et le contrôle des bouches et poteaux d'incendie

Rapporteur : Monsieur Daniel FAUQUET – Premier Adjoint

Exposé :

La convention confiant à VEOLIA la vérification et le contrôle des bouches et poteaux d'incendie est arrivée à terme le 13 octobre 2014. Il est proposé son renouvellement pour une durée de 6 années, avec date d'effet au 14 octobre 2014.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Animation – Vie associative – Vie sportive

1- Randonnée des Monts de Neufchâtel

Rapporteur : Madame Nathalie LUCAS – Sixième Adjointe

Exposé :

L'A.S.P.T.T. de BOULOGNE-SUR-MER organise le 15 août 2015 une randonnée cyclo touristique baptisée « La randonnée des Monts de Neufchâtel ».

L'association sollicite dans ce cadre la mise à disposition d'une salle et d'un point d'eau pour le nettoyage des vélos, ainsi qu'une subvention de 398 €.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter la mise à disposition d'une salle et d'un point d'eau mais de rejeter la demande de subvention de 398 €.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Raid 4L Trophy – Demande de subvention de l'équipage « The Rockfellers »

Rapporteur : Madame Nathalie LUCAS – Sixième Adjointe

Exposé :

L'équipage « The Rockfellers », qui doit participer à la prochaine édition du 4L Trophy dans le Sud Marocain, sollicite une participation financière de la commune.

Pour mémoire, celle-ci a financé en 2014 un équipage à hauteur de 250 € (subvention dédiée à l'achat de matériel scolaire).

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de statuer sur la demande de subvention présentée par l'équipage « The Rockfellers »

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour le versement d'une subvention de 250 € à l'équipage « The Rockfellers » : 27

Ayant voté contre le versement d'une subvention de 250 € à l'équipage « The Rockfellers » : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée approuvent le versement d'une subvention de 250 € à l'équipage « The Rockfellers »

3- Marché d'illuminations 2015-2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PONT – Maire

Exposé :

Le marché de location, pose et dépose des illuminations de fin d'année étant arrivé à échéance, il convient d'en prévoir le renouvellement.

S'agissant d'une procédure formalisée, l'autorisation préalable du Conseil Municipal est requise.

Pour information, l'enveloppe annuelle consacrée par la commune aux illuminations de fin d'année dans le cadre du précédent marché s'établissait à 90.000,00 € environ.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché au terme de la procédure.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 22

Ayant voté contre : 5 (M. VAUTRAIN, M. VANPETEGHEM – absent mais ayant donné pouvoir à M. ANQUEZ –, Mme. PRUVOST, M. ANQUEZ, Mme. HEMELSDAEL – absente mais ayant donné pouvoir à M. VAUTRAIN –)

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

4- Déplacement Revue Boulonnaise

Rapporteur : Madame Paulette JUILIEN-PEUVION – Deuxième Adjointe

Exposé :

Il est envisagé de reconduire cette année le déplacement à la Revue Boulonnaise (13 mars 2015 à 20h30).

La tarification proposée dans ce cadre (transport + entrée) est de 30 €.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver cette tarification de 30 € / personne.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

5- Calendrier des dimanches gourmands – Année 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PONT – Maire

Exposé :

Le calendrier 2015 des dimanches gourmands s'établit comme suit :

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
5-19	3-10-17-25	7-21	5-12-19-26	2-9-16-23-30	6	25

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le calendrier des dimanches gourmands pour l'année 2015 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

6- Compte-rendu de la commission animation et vie associative du 16 février 2015

Rapporteur : Madame Marie-Paule DEVULDER – Quatrième Adjointe

Exposé :

La commission animation et vie associative s'est réunie le 16 février 2015.

Au cours de la séance ont été examinées diverses propositions, dont notamment :

- déplacement à Paris intergénérationnel le 25 avril 2015
- prestation Jean-Philippe COLLARD à l'église d'Hardelot le 17 mai 2015
- écrivains dans la rue – 10^{ème} anniversaire le 5 juillet 2015
- déplacement à Paris – Louvre et/ou musée d'Orsay le 12 septembre 2015
- concert tzigane le 18 octobre 2015 à l'église de Neufchâtel
- concert de Noël – Chorale Chantjoie à l'église d'Hardelot le 20 décembre 2015

Les membres de la commission se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ces projets.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les propositions de la commission du 16 février 2015 ;
- d'arrêter les tarifications suivantes :
 - déplacement à Paris intergénérationnel le 25 avril 2015 : 35 €
 - prestation Jean-Philippe COLLARD à l'église d'Hardelot le 17 mai 2015 : 5 €
 - écrivains dans la rue – 10^{ème} anniversaire le 5 juillet 2015 : 17 €
 - déplacement à Paris – Louvre et/ou musée d'Orsay le 12 septembre 2015 : 35 €
 - concert tzigane le 18 octobre 2015 à l'église de Neufchâtel : 5 €
 - concert de Noël – Chorale Chantjoie à l'église d'Hardelot le 20 décembre 2015 : gratuit

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Affaires sociales

1- Calendrier des accueils de loisirs – Année 2015

Rapporteur : Madame Paulette JUILIEN-PEUVION – Deuxième Adjointe

Exposé :

Il convient comme chaque année d'arrêter le calendrier des accueils de loisirs pour les périodes de vacances de l'année à venir (selon calendrier de l'Education Nationale).

<u>Février</u>	<u>Avril</u>	<u>Eté</u>	<u>Octobre</u>
du lundi 23 février au vendredi 6 mars	du lundi 27 avril au jeudi 7 mai (excepté les jours fériés)	du lundi 06 juillet au vendredi 14 août (excepté les jours fériés)	du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre

Les horaires de l'accueil de loisirs seront les suivants : 9h-12h / 14h-17h.

La garderie fonctionnera de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Les enfants auront la possibilité de prendre leur déjeuner au restaurant scolaire.

Il se pourra, en cas de sortie exceptionnelle, que l'amplitude journalière soit supérieure à 8h.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le calendrier 2015 des accueils de loisirs, étant précisé que la tarification demeure inchangée.

Adoption :

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Ayant voté pour : 27

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Informations du Maire

- Courrier de remerciement de la Directrice de l'école Sainte-Marie
- Délibérations du S.I.A. fixant le montant de la redevance assainissement et de la participation à l'assainissement collectif (P.F.A.C.) pour l'exercice 2015
- Procès-verbal du conseil d'administration de la Mission Locale du Pays Boulonnais du 16 décembre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Compte-rendu synthétique affiché le 25 février 2015.